



Desjardins

NOTES POUR UNE ALLOCUTION DE
MONIQUE F. LEROUX LORS D'UNE RENCONTRE AVEC
LE CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA COOPÉRATION ET
DE LA MUTUALITÉ ET DES DÉPUTÉS DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE

21 OCTOBRE 2009

(La prestation peut différer du texte ci-joint)

Merci Mme Simard,
Monsieur Richard,
Ministres,
Président du Conseil,
Chef de l'opposition,
Mesdames et messieurs les députés,
Chers collègues,

C'est un honneur pour moi de m'adresser à vous au nom du Mouvement des caisses Desjardins, mais aussi au nom de tous mes collègues qui oeuvrent dans le secteur coopératif et mutualiste québécois.

Si le Mouvement Desjardins jouit d'une assez bonne notoriété au Québec, il faut savoir qu'il n'est pas le seul à miser sur le modèle coopératif. Le monde coopératif québécois compte en fait quelque 3 300 coopératives et mutuelles dans des domaines aussi variés que les services financiers et les assurances, la câblodistribution, l'industrie agroalimentaire, l'habitation, l'industrie forestière, les services funéraires, le secteur scolaire, les services de santé ou les coopératives de travailleurs, pour ne nommer que ceux-là.

Ensemble, ces coopératives et mutuelles regroupent 8,8 millions de membres et emploient directement 90 000 personnes. Globalement, leur chiffre d'affaires atteint 22 milliards de dollars et leur actif, plus de 166 milliards de dollars.

Des entreprises durables

Le mouvement coopératif est aussi l'une des voies importantes par lesquelles s'exprime l'entrepreneuriat au Québec. En effet, il s'y crée aujourd'hui 53 % plus de coopératives qu'il y a 10 ans, soit plus d'une centaine de nouvelles coopératives par an en moyenne au cours des 10 dernières années.

Ce qu'il y a d'intéressant avec les coopératives, c'est qu'elles sont particulièrement durables. Dans la dernière étude du gouvernement du Québec sur le « taux de survie des nouvelles entreprises au Québec », on apprend en effet que leur taux de survie après 3 ans est de 75 %, alors qu'il n'est que de 48 % pour l'ensemble des entreprises. Après 5 ans, la proportion grimpe à 62 %, contre seulement 35 % pour les entreprises en général. Après 10 ans, leur taux de survie est de 44 % contre seulement 20 % pour l'ensemble des entreprises. Les raisons qui expliquent ces données : les besoins des membres, perspective plus à long terme, prise de risques moindre motivée par le profit excessif.

Le mouvement coopératif au Canada

Le mouvement coopératif joue aussi un rôle très significatif à l'échelle du Canada. En ne considérant uniquement que les coopératives financières, secteur qui m'est plus familier, on peut noter que plus de 11 millions de Canadiens sont membres soit d'une caisse, soit d'une *credit union*.

C'est donc le tiers de tous les Canadiens qui ont choisi de devenir membres propriétaires de leur coopérative financière.

Si on ajoute tous les autres secteurs économiques où fleurit la coopération, force est de reconnaître que le Canada constitue l'une des terres les plus fertiles de toute la planète avec près de 9 000 coopératives en activité dans pratiquement tous les secteurs de l'économie et 17 millions de membres.

Le mouvement coopératif dans le monde

À l'échelle internationale maintenant, les chiffres publiés par l'Alliance Coopérative Internationale en 2008 révèlent que les 300 plus grandes coopératives au monde génèrent des revenus combinés de 1,1 billion de dollars américains – ou 1 100 milliard de dollars – soit à peu près l'équivalent de l'économie canadienne. Ce chiffre d'affaires a d'ailleurs augmenté de 14 % par rapport à celui de 2007.

Le secteur coopératif mondial réunit aussi plus de 800 millions de membres et procure de l'emploi à plus de 100 millions de personnes, soit 20 % de plus que ce que font les multinationales !

Selon l'ONU, les moyens de subsistance d'environ trois milliards de personnes, soit près de la moitié de la population mondiale, seraient assurés par des coopératives.

Si je mentionne ces chiffres, c'est d'abord et avant tout pour vous montrer que le modèle coopératif n'est pas, comme on a tendance à le croire, un mouvement marginal dans l'économie mondiale.

Pourquoi la coopération demeure-t-elle peu connue ?

Or autant la formule coopérative est-elle largement répandue, autant sa notoriété demeure-t-elle faible. En ces temps de mondialisation, vous comprendrez que ce paradoxe constitue un enjeu pour nous, et c'est pourquoi il nous apparaissait important d'instaurer une rencontre annuelle avec vous, nos élus, pour vous sensibiliser à la pertinence et à la contribution économique de la coopération et de la mutualité.

La coopération, une solution durable et moderne

À l'heure où la crise financière et ses effets sur l'économie nous amènent à réfléchir aux mécanismes de gouvernance et même à la réputation du capitalisme, le modèle économique qui repose sur les principes et les valeurs de la coopération a l'avantage d'être universel et d'avoir fait ses preuves dans l'histoire.

La longévité des entreprises coopératives est tout simplement remarquable. Parmi les 300 plus grandes coopératives mondiales, 40 sont plus anciennes que le Mouvement Desjardins, lui-même plus que centenaire. Cela est d'autant plus remarquable que les coopératives naissent souvent là où l'entreprise capitaliste refuse souvent d'aller par manque de perspectives de profits ou encore parce que le rendement souhaité devrait être obtenu à un coût humain ou social inacceptable. Cela a été le cas des caisses Desjardins et des *credit unions*, qui sont nées de l'incapacité des banques commerciales à servir les travailleurs, les agriculteurs et les petits entrepreneurs.

Cela a aussi été le cas des coopératives de pêcheurs et d'agriculteurs qui oeuvraient auparavant dans des conditions qui les désavantageaient, pour ne pas dire qui les asservissaient. Souvent fondées dans des circonstances adverses ou dans des conditions de marché abusives, les coopératives se sont développées et ont su durer grâce à leur aptitude remarquable à bien servir leurs membres et à s'adapter à l'évolution de leurs besoins.

Les avantages de la formule coopérative sont nombreux. Ainsi, comme la coopérative appartient à ses membres et qu'elle est administrée par eux, elle constitue un patrimoine inaliénable qui permet de maintenir un certain contrôle sur notre économie et une meilleure stabilité. De par sa nature, qui implique une prise en charge par les gens du milieu, elle est aussi un instrument de développement économique et social exceptionnel. Non seulement soutient-elle les projets de la collectivité et participe-t-elle à l'économie locale, mais elle contribue aussi à développer l'expertise des gens du milieu. Bref, c'est une entreprise de développement durable, au service des gens et de la société civile.

C'est donc fondamentalement une entreprise collective, qui peut et qui se doit d'être productive et en croissance, mais qui peut faire l'objet de prise de contrôle hostile et de déracinement dans son milieu. Le pouvoir décisionnel et stratégique demeure près des collectivités.

Bien sûr, il y a du travail à faire de notre côté pour mieux faire connaître et reconnaître le modèle coopératif. Le Conseil Québécois y travaille activement. Je félicite d'ailleurs le Conseil de ses initiatives. J'ajouterai à ces initiatives que ce sujet sera aussi pour moi, à la présidence du Mouvement, une priorité d'action et d'engagement.

À mon avis, et nous pourrions y réfléchir ensemble, le modèle coopératif constitue une solution durable et tout à fait moderne, qui mériterait d'être encouragée par des mesures concrètes de la part de nos gouvernements, et pas seulement comme une solution de dernier recours lorsque la fermeture d'entreprises traditionnelles menace la survie d'une région.

Je vous laisse sur une pensée de l'Alliance Coopérative Internationale qui nous dit :

Coopérer c'est...

« Miser sur un modèle d'entreprise différent, sûr, stable et durable détenu et contrôlé par 800 millions de personnes dans le monde. (...) c'est miser sur une entreprise dans laquelle les bénéfices ne sont pas simplement distribués à ses actionnaires, mais sont reversés à ceux qui traitent avec l'entreprise, ce qui permet de maintenir les richesses générées par les entreprises locales dans la communauté locale dans l'intérêt de l'environnement local et des personnes qui y vivent. »

Merci de votre attention.
